

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00379

**CONVENTIONS DE TRANSFERTS DE COMPETENCES TRANSPORTS ENTRE
DEPARTEMENT-REGION ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 octobre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181004-D20180037910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181015

M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Christiane JODAR, M. Robert KARULAK,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Yves PARTRAT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Lionel SAUGUES, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

CONVENTIONS DE TRANSFERTS DE COMPETENCES TRANSPORTS ENTRE DEPARTEMENT-REGION ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le périmètre de Saint-Etienne Métropole s'est étendu au 1^{er} janvier 2017, avec huit nouvelles communes (Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas) passant ainsi de 45 à 53 communes. Cette extension induit des transferts de compétences et financiers pour les transports.

La loi NOTRE ayant transféré la compétence transport non urbain du Département à la Région au 1^{er} janvier 2017 et la compétence transport scolaire au 1^{er} septembre 2017 il est nécessaire de conventionner avec la Région et le Département en fonction des périodes et des compétences concernées.

Après de nombreux échanges et discussions, la Région, le Département et Saint-Etienne Métropole s'entendent pour organiser le transfert de la compétence transport sur les huit nouvelles communes et clarifier les règles de gestion et de financement qui s'appliqueront sur l'ensemble du territoire, pour les 53 communes.

Ainsi, les différents thèmes abordés et les périodes concernées induisent la signature de cinq conventions :

- la convention 1, signée avec la Région, traitant de la compensation financière liée à l'extension du territoire et précisant le montant global transféré mis à jour pour les 53 communes ;
- la convention 2, signée avec le Département en sa qualité de délégataire de la Région, traitant de la gestion du transport scolaire et établissant les règles de financement pour l'utilisation réciproque des réseaux de transport ;
- la convention 3, signée avec la Région, traitant de l'organisation des services de transports routiers de voyageurs en qualité d'autorité organisatrice de second rang ;
- la convention 4, signée avec le Département en tant que délégataire de la Région, régularisant les transferts financiers liés aux transports non urbains et aux transports scolaires pour 2017 et 2018 ;
- la convention 5, signée avec le Département, régularisant les transferts financiers liés aux transports scolaires pour 2016 et 2017.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les cinq conventions,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget annexe transport de l'exercice 2018,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 74 du budget annexe transport de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU